mars 1848.

ARCHEVÊCHÉ DE QUÉBEC,
7 *mars* 1848.

Mr. le Curé,

Quoique suivant les rubriques et le Calendrier romain, la *procession de la St. Marc* devrait avoir lieu, cette année, le mardi dans l'octave de Pâque, comme le porte le Calendrier de Québec, cependant le Rituel du diocèse réglant la chose autrement, Monseigneur l'Archevêque m'enjoint de vous informer qu'il a jugé que l'on doit s'en tenir à ce dernier, et, en conséquence, que cette procession devra se faire le lundi après la *Quasimodo*, 1er jour de mai.

J'ai l'honneur d'être,

Mr. le Curé,

Votre très-humble et obt. serviteur,

F. H. BELLE-ISLE, Ptre,
Asst. Secrétaire.